

## **REUNION DU 13 DECEMBRE 2017**

Présidence : M. Jean BAUCOU

Présents : M PUHARRÉ, LESAQUE, Mme LOPEZ Adjoints  
Mmes BERNARD, MACHICOTE, MORET  
Mrs SALAMITOU, MAHIEU, GABASTOU

Absent :

Excusés : Mme VIEILLEROBE Pauline (Procuration à MAHIEU)

Secrétaire : C. BERNARD

Convocation : 07 décembre 2017

### **1. N°01-12-2017 : APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFERÉES (CLECT).**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) établi en date du 24 novembre 2017.

Ce rapport permettant de déterminer les modalités de calcul des attributions de compensation de droit commun.

Après lecture, le Conseil Municipal :

Approuve le rapport de la CLECT du 24 novembre 2017 tel que lu et présenté en annexe.

Approuvé à l'unanimité.

### **2. N°02-12-2017 : FLEURISSEMENT 2018.**

Le Conseil Municipal valide la proposition de deux devis de l'entreprise CHAMOULAUD pour le fleurissement été/hiver 2018 pour un montant global de : 2253.90€ ttc (devis 1 : 1042.80€ ttc, devis 2 : 1211.10€ ttc).

Accepté à l'unanimité.

### **3. N°03-12-2017 : POINT DOSSIER OSNI 2018**

Monsieur Serge LESAQUE, adjoint au Maire, présente le compte rendu dossier OSNI 2018 aux autres membres du Conseil Municipal, pour lequel il est confirmé qu'un radar pédagogique sera implanté sur la route de Mourenx.

Concernant l'aménagement sécurité piétonne côté gauche rue Saint Germain de l'angle de l'Office de tourisme jusqu'à la Caisse d'Épargne, ce projet sera inscrit au co-financement des amendes de police.

Le Conseil Municipal confirme avec satisfaction la réalisation de ces deux projets de sécurité pour l'année 2018.

Accepté à l'unanimité.

### **4. N° 04-12-2017 : PARTICIPATION FETE DU SAUMON 2017.**

Monsieur Le Maire présente le bilan financier de la fête du saumon dont le coût est de 11 660.00€. Trois subventions de l'agence de l'eau région aquitaine, du Conseil Régional et de la FNP, ont permis de réduire le reste à charge.

Un solde de 1 418€ TTC a été reparté à part égale entre la communauté de commune Béarn des Gaves, la commune de Navarrenx, APPMA et la Fédération de pêche, soit 354.70€ TTC. Mandat est donné au maire d'effectuer le règlement.

Mise aux voix acceptée à l'unanimité.

#### **5. N° 05-12-2017 : SPANC EXTENSION DU PERIMETRE A DEUX COMMUNES.:**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que le SIVU des gaves et du Saleys ayant en charge le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'extension de son périmètre à deux communes désirant adhérer au SIVU à savoir Tabaille Usquain et Oraas. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'extension du périmètre. Accepté à l'unanimité.

#### **6. N° 06-12-2017 : DEMANDE DE SUBVENTION COLLEGE DES REMPARTS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention du collège des remparts de Navarrenx concernant le voyage pédagogique du 29 avril au 05 mai 2018 en Angleterre.

La participation des familles s'élève à 315€, 17 collégiens de Navarrenx sont concernés.

Le Conseil Municipal après analyse décide de participer sur le reste à charge des familles à hauteur de 70€/collégien soit un total de subvention de 1 190€. Cette subvention sera inscrite au budget 2018. Accepté à l'unanimité.

#### **7. N° 07-12-2017 : GITE ECOLE**

Monsieur le Maire présente un devis « fourniture et pose de panneaux coupe-feu sur la partie de la toiture du bâtiment gîte école ». Suite au passage de la commission de sécurité, il nous est imposé de réaliser ces travaux.

Pour répondre à cette demande et après en avoir délibéré le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise Charpente ARRIAU d'un montant de 2 421.60€ TTC. Cette dépense sera inscrite au budget 2018. Accepté à l'unanimité

#### **8. N° 08-12-2017 : PROGRAMME ENFOUISSEMENT RESEAU ET CREATION D'UN CHEMINEMENT PIETONNIER.**

Dans le cadre de l'amélioration de la rue des Remparts et du réseau de l'éclairage public et afin de coordonner le chantier, il est décidé d'accepter le devis de l'entreprise LAFFITTE pour la somme de 2 688.00€ TTC. Cette somme interviendra en moins-value sur le programme initial déjà acté avec le SDEPA. L'entreprise LAFFITTE effectuera les travaux en 2018.

Accepté à l'unanimité.

#### **9. N° 09-12-2017 AMELIORATION DU PROGRAMME ELAGAGE**

La commune a décidé de mettre en place un plan de gestion simplifié afin de respecter les bonnes pratiques d'entretien des arbres. A ce sujet le Maire présente 3 devis de l'entreprise Taille et Formation d'Olivier Rouvreau dont le siège social est à Pau, à savoir :

**Devis 1** : Élaboration d'un CCTP des interventions de taille d'arbres à préconiser, montant : 480€ TTC

**Devis 2** : Élaboration d'un plan de gestion simplifiée, montant : 720€ TTC

**Devis 3** : Accompagnement de la commune dans la consultation des entreprises pour l'élagage, montant : 480€ TTC.

Soit une prestation totale de : 1680€ TTC.

Le Conseil Municipal valide l'accompagnement de l'entreprise Taille et Formation d'Olivier Rouvreau ainsi que les 3 devis présentés. Cette dépense sera inscrite au budget 2018. Accepté à l'unanimité.

## **10. N° 10-12-2017 PARTICIPATION PSYCHOLOGUE SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal de Navarrenx prend note de la demande de participation à l'achat de nouveaux tests psychologiques qui serviront au psychologue scolaire intervenant également dans notre secteur.

Après analyse de la demande, cette participation s'élève à 81.52€ TTC. Elle est acceptée à l'unanimité.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **A- ARRETE PREFECTORAL EXERCICE PECHE :**

Le maire présente l'arrêté modificatif pour la saison 2018 du parcours pêche et pour lequel le partage linéaire concernant le gave d'Oloron sur la zone de Navarrenx a été adopté avec définition des zones en No-Kill et zones libres. Suite à l'avis rectificatif et après l'enquête publique, le Conseil Municipal a pris note de ce nouveau zonage et information de cet arrêté.

#### **B - FONDATION DU PATRIMOINE**

Suite au courrier du délégué de la Fondation du patrimoine informant que Monsieur le Président de la République a chargé Monsieur Stephane BERN d'inventorier des éléments du patrimoine dégradés en vue de leur sauvegarde.

Il est sollicité de fournir une liste de projet de restauration prioritaire.

Le Conseil Municipal prend acte avec intérêt de cette demande et propose d'inscrire en priorité l'ensemble des remparts de la ville dont un programme complémentaire important est à réaliser. De même la mise en valeur du site Remparts côté porte Saint Germain nécessite aussi une attention particulière. Accepté à l'unanimité.

#### **C - BANQUE ALIMENTAIRE**

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte rendu de la collecte de la banque alimentaire du 24 et 25 novembre 2017 qui a permis de réceptionner 2 tonnes de marchandises. Nous adressons nos remerciements à nos généreux donateurs et à toutes les personnes bénévoles qui ont permis l'organisation de ces collectes.

#### **D - INTERCOMMUNALITE : EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Le Conseil Municipal, prend connaissance des nouvelles organisations des compétences et intérêts communautaires pour lesquels des décisions sont nécessaires à prendre pour la commune. Il est convenu qu'une réunion de travail est indispensable pour obtenir des précisions sur le caractère de non intérêt communautaire de nouveaux bâtiments implantés terrain Darralde, des conditions de transfert de la CCBG aux communes et du délai pratique à organiser pour mener au mieux cette démarche. Décision acceptée à l'unanimité.

#### **E- VILLES ET VILLAGES FLEURIS.**

Il est pris note que dans le cadre de la remise des prix des villes et villages fleuris 2017 dont la remise a eu lieu sur le site Aguerria à Mauléon Soule.

La commune de Navarrenx a eu le plaisir de recevoir 2 prix importants à savoir :

- 1<sup>er</sup> prix de villes et villages fleuris pour les communes de 1000 à 2000 habitants exæquo avec la commune de Navailles-Angos

- Prix du meilleur jardinier du département à deux de nos employés affectés à l'espace vert à savoir :  
Mr LABORDE Denis  
Mr LACAZETTE Richard.

Le Conseil Municipal prend bonne note avec bon écho de cet honneur qui est fait à la commune de Navarrenx.

Toutes nos félicitations sont adressées à la commission fleurissement et aussi aux agents de la commune.

Cette récompense valorise encore mieux la cité des Remparts.